



Fermeture micro-entreprise

Par **celine85**, le **07/01/2015** à **17:14**

Bonjour,
pour des raisons de santé au bout de 7 ans d'activités, j'ai été obligée de fermer ma micro entreprise au 31 decembre . De ce fait le RSI me reclame 15 000 euros de regule que je ne suis pas en mesure de régler. Est-il possible ou y'a t-il a moyen vu que l'entreprise est fermer de ne pas payer cette dette ?
Merci pour vos réponses car j'ai l'impréssion que je ne vais pas pouvoir m'en sortir ...

Par **alterego**, le **07/01/2015** à **20:57**

Bonjour,

RSI vous réclame 15000 €, tout simplement parce que vous n'avez pas produit vos revenus en fin d'activité.

Vous avez fait l'objet d'une taxation d'office, rapprochez-vous de l'organisme pour régulariser votre situation.

Que vous ayez cessé ou non votre activité vous êtes redevable de cette somme jusqu'à preuve du contraire, ce qui consiste à régulariser votre situation.

Vous en sortir ? Rien de plus simple que d'allez les voir au plus vite, ils ne vous mangeront pas.

Cordialement